

Dominique VARRY\*

## Commerce et police du livre prohibé aux foires de Beaucaire

J'ai pour la première fois entendu parler des foires de Beaucaire à la fin des années 1970, au séminaire d'Henri-Jean Martin à l'École pratique des hautes études... là où j'ai fait la connaissance de Daniel Roche. J'ai oublié qui était l'orateur du jour, mais je ne sais pourquoi, le souvenir de l'évocation de la cavalcade policière de l'inspecteur de la librairie Joseph d'Hémery, en 1766, à ces foires s'est alors imprimé en moi. Je ne me doutais guère que je les retrouverais, bien des années plus tard, au hasard d'investigations autour du livre prohibé. Fort curieusement, ces foires qui ont pourtant constitué un important lieu de vente d'ouvrages contrefaits ou interdits demeurent mal connues des historiens du livre. C'est là une des raisons de les évoquer<sup>1</sup>... d'autant qu'on y crociera de multiples personnages et des chevaux, et qu'on y trouvera en vente des livres et des milliers de « choses banales ».

### UNE FOIRE MULTISÉCULAIRE ET ATTRACTIVE

La foire de Beaucaire a été créée par lettres patentes du 12 avril 1217 signées de Raymond VI comte de Toulouse. Elle remplaçait un marché attesté pour la première fois en 1168, et qui passait pour avoir remplacé l'antique foire d'Arles. Elle était fixée à la sainte Madeleine, le 22 juillet, et durait à l'origine trois jours, dimanches et fêtes exclus. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, sa durée réelle était d'une dizaine de jours. Si on en croit Pierre Léon, auteur d'un article toujours d'actualité<sup>2</sup>, sa période la plus faste fut celle des années 1725-1730 à 1789.

---

\* Université de Lyon, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. Centre Gabriel Naudé.

<sup>1</sup> Le présent travail a fait l'objet d'une présentation au Centre d'études d'histoire religieuse méridionale à l'abbaye Saint-Michel de Frigolet, à Tarascon-sur-Rhône, le 8 novembre 2008, et d'une communication au congrès SHARP de Toronto en juillet 2009.

<sup>2</sup> Pierre Léon, « Vie et mort d'un grand marché international. La foire de Beaucaire (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », dans *Revue de géographie de Lyon*, 1953, vol. 28, n° 4, pp. 309-328.

Elle déclina après 1790, en particulier à cause des troubles du Gard, de la révolte de Marseille, puis du blocus anglais qui empêchait les bateaux italiens et espagnols de l'atteindre en remontant le Rhône<sup>3</sup>. Ainsi, le 18 juillet 1789, les négociants lyonnais avaient-ils trouvé bon de rassurer leurs compatriotes présents à Beaucaire sur les récents événements parisiens :

Nous nous sommes réunis pour vous envoyer un courrier extraordinaire, ainsi plus d'inquiétudes, & allez votre train pour vos opérations...

De la même manière, en 1793, les autorités municipales de Beaucaire jugèrent-elles utile de diffuser une lettre circulaire destinée à rassurer marchands et voyageurs, et à les engager à se rendre à la foire<sup>4</sup> :

Nous croyons donc devoir vous prier d'assurer les Citoyens qui se proposent de se rendre à notre Foire, que notre Garde Nationale, & les braves Volontaires du Tarn, qui forment notre garnison, également animés du meilleur esprit, veilleront de concert à la sûreté des Personnes & des Marchandises, en vrais Républicains qui regardent la Propriété de leurs frères comme leur chose propre, & que jamais les précautions n'ont été mieux prises pour le maintien de la tranquillité publique. Cette exposition franche & fidelle de la vérité doit dissiper toute crainte...

Hector Rivoire évoquait encore les grandes heures de la foire dans les années 1840<sup>5</sup>. Elle disparut après 1870, victime du développement du chemin de fer. On ne lui connaît qu'une seule interruption, en 1721, à cause de la peste de Marseille<sup>6</sup>.

Sa situation sur la rive droite du Rhône, à l'extrémité du delta, en face de Tarascon jadis terre d'Empire, à 20 kilomètres au sud d'Avignon et au nord d'Arles, faisait de Beaucaire un endroit prisé pour le commerce. La foire attirait de nombreux marchands espagnols, italiens, mais aussi levantins qui y apportaient des anchois, du liège, du riz, des citrons et des oranges, du savon, de l'huile et des tissus. Elle attirait également des marchands venus du reste de la France, d'Allemagne et de Suisse, et qui descendaient le fleuve. On y trouvait les denrées les plus diverses. À celles déjà signalées s'ajoutaient des soies, des draps de Bédarieux ou de Chalabre, des toiles de Grenoble et de Voiron, des

<sup>3</sup> Hyacinthe Chobaut, « La foire de Beaucaire, de 1789 à 1796 », dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1929, t. VI, pp. 359-371

<sup>4</sup> *Lettre des maire et officiers municipaux de Beaucaire à la section de Lyon, n° 5*, Beaucaire, 8 juin 1793, 2-[2 bl.] p., in-4° (BM Lyon, 110976). Lettre circulaire imprimée dont la date et le destinataire ont été rajoutés à la main, portant les signatures autographes du maire et de trois officiers municipaux.

<sup>5</sup> Hector Rivoire, « Notice sur la foire de Beaucaire », dans *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1842-1844, pp. 158-166.

<sup>6</sup> *Arrêt du Conseil d'état du roy, portant deffenses de tenir la foire le 22 juillet prochain à Beaucaire, ni dans aucune autre ville pour en tenir lieu. Du 17 may 1721*, Paris, Imprimerie royale, 1721, 4 p., in-4° (BnF, 4-F-4357 (168) ; BM Avignon in-4° 12712).

indiennes, de la poterie de fer, de la bijouterie... La foire de Beaucaire était également un important centre commercial pour les ingrédients médicinaux apportés du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud. À plusieurs reprises, des fraudes en la matière y furent d'ailleurs dénoncées et réprimées, en particulier dans les années 1750<sup>7</sup>. Des baraques et des échoppes étaient montées à la hâte à travers toute la ville, mais aussi sur le « Pré », la promenade de la cité, et dans la campagne proche. La foire attirait une foule bigarrée, venue de loin. On y aurait compté jusqu'à 120 000 personnes en 1769!

La foire a suscité des publications assez nombreuses dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, en particulier un premier historique imprimé à Marseille en 1734<sup>8</sup>, réédité en 1985<sup>9</sup>, et une *Lettre* descriptive datée de 1771<sup>10</sup>. Deux thèses de droit lui ont été consacrées au tournant du XX<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>, ainsi qu'une monographie en 1943<sup>12</sup>, et plus récemment un ouvrage grand public<sup>13</sup> qui n'enlève rien à la validité toujours actuelle de l'article déjà évoqué de Pierre Léon. Elle a également été utilisée par quelques auteurs comme prétexte et cadre des histoires galantes ou burlesques qu'ils souhaitaient livrer au public. Nous connaissons ainsi au moins deux éditions de 1713 et 1716 de *L'Embaras de la foire de Beaucaire, en vers burlesques*<sup>14</sup>. Pour sa part, le marquis de La Salle d'Offémont rédigea un *Conte moral* qui fut publié en l'an VII, suivi d'une pièce intitulée *Les Charlatans*

<sup>7</sup> Odette Callamand, « Le rôle éminent de la foire de Beaucaire dans l'histoire de la pharmacie en Provence », dans *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1979, n° 241, pp. 112-117.

<sup>8</sup> *Traité historique sur la foire de Beaucaire ou l'on voit son origine, ses privilèges & exemption*, A Marseille, de l'imprimerie de Jean-Pierre Brebion, 1734, 36 p., in-4°.

<sup>9</sup> *Historique de la foire de Beaucaire*, Beaucaire, Société d'histoire et d'archéologie de Beaucaire, 1985, 66 p. Réunit les reproductions en fac-similé du *Traité historique sur la foire de Beaucaire*, Marseille, 1734 et du *Mémoire au roy pour les maires, consuls et viguiers de la ville de Beaucaire contre le sieur Lamy*, de 1759.

<sup>10</sup> *Lettre d'un particulier de Beaucaire à un Toulousain de ses amis, au sujet de la foire qui se tient dans cette ville le 22 juillet de chaque année, contenant un détail circonstancié de tout ce qui s'y passe (...) avec les préparations et les diverses cérémonies usitées pour la publication de cette foire*, Avignon, J. Roberty, 1771, in-12. (BnF, 8- LI31- 19; Aix-en-Provence, bibliothèque Méjanes in-8° 7898 et B 592).

<sup>11</sup> Théodore Fassin, *Essai historique et juridique sur la foire de Beaucaire*, Aix-en-Provence, Impr. B. Niel, 1900, 249 p., in-8°; Charles de Gourcy, *La Foire de Beaucaire, étude d'histoire économique*, Montpellier, Impr. De Montane, Sicardi et Valentin 1911, 241 p., in-8°.

<sup>12</sup> Arsène Fages, *Beaucaire et sa foire à travers les siècles*, Lyon, A. Rey, 1943, 205 p., in-4°.

<sup>13</sup> Maurice Contestin, *La Foire de Beaucaire, un grand marché européen*, Montpellier, Pr. du Languedoc, 1995, 107 p. (rééd. 2003).

<sup>14</sup> Jean Michel, de Nîmes, *L'Embaras de la foire de Beaucaire, en vers burlesques, avec la misère de plusieurs laquais touchans les conditions du tems présent*, sur l'imprimé à Grenoble chez Fr. Champ et se vendent à Beaucaire, 1713, 36 p. in-16 (BnF, Res P-YE-1931; BM Dijon 51941). Autre édition datée de 1716, 24 p., in-8° (BM Lille 110510; BM Rouen, fonds Leber 2437).

ou la Foire de Beaucaire<sup>15</sup>. Certains de ces textes sont d'ailleurs, malgré leur caractère fictionnel, des témoignages non dénués d'intérêt. Nous en voulons pour preuve le début des *Charlatans*, censés se dérouler en 1787, qui mettaient en scène de prétendus guérisseurs concurrents et une aubergiste qui, d'une piquette auvergnate faisait du vin de Bourgogne en cachetant ses bouteilles de cire rouge, et du vin de Bordeaux en les cachetant de cire noire<sup>16</sup> :

Sur les bords du Rhône, à quelques lieues d'Avignon, la petite ville de Beaucaire rassemble vers la fête de la Madeleine un concours immense d'étrangers attirés par la superbe foire qui s'y tient. Le commerce, ce lien des différents peuples y fait apporter les denrées des deux mondes qui s'y échangent ; et nos huiles, nos soies, nos étoffes et nos vins sont enlevés par ceux qui nous apportent les richesses de l'Inde ou de l'Arabie. Beaucoup d'oisifs s'y trouvent aussi, attirés par la curiosité ou le désœuvrement. Des intrigans, des joueurs, des charlatans de toute espèce, baladins, escamoteurs, empyriques, missionnaires... que sais je ? gens de tous pays, de tous états, de toutes professions offroient à l'observateur de sang froid le tableau mouvant le plus bizarre et le plus varié. L'auberge du Croissant, tenue par madame l'Étrille, la plus achalandée sur la place, étoit le repaire des plus opulens. C'est en 1787, deux ans avant notre célèbre révolution, que je m'y trouvois...

Les quelques lignes qui ouvrent *La Foire de Beaucaire, nouvelle historique et galante*, ouvrage anonyme dont nous connaissons deux éditions à l'adresse d'Amsterdam, datées de 1708<sup>17</sup> et 1709<sup>18</sup>, complètent le tableau :

Il n'y a point en France de commerce plus utile ni plus agreable que celui qui se fait tous les ans a Beaucaire, à la fête de la Magdeleine. Cette ville est dans le Languedoc située sur le Rhone, vis-à-vis de Tarascon. Dans le temps de la Foire, on y voit arriver une abondance infinie de Marchandises précieuses par la commodité du Fleuve. Non seulement les François y en aportent des Provinces les plus reculées du Royaume ; mais aussi des Affriquains, des Grecs & des Peuples d'Asie. Rien n'est plus beau que la diversité des Etrangers, & lors que la paix favorise le Negoce, on peut dire que Beaucaire est un lieu plein de richesses immenses. Ce ne sont pas seulement les Negocians & les personnes du commun qui y trouvent des charmes, la Noblesse y vient chercher mille plaisirs qui suivent un si riche concours. On y voit de cent sortes de spectacles (...). Enfin c'est une espece de cahos magnifique...

<sup>15</sup> Adrien Nicolas Piederfer, marquis de La Salle d'Offémont, *Le Mieux, conte moral* (Suivi de *Les Charlatans ou La Foire de Beaucaire*) par le général Lasalle, Paris, de l'imprimerie de la C<sup>ne</sup>. Balleu et se trouve chez les marchands de nouveautés [sic], an VII (1799), in-12, 204 p. (BM Grenoble Mi 4733 ; BM Lyon B 511675).

<sup>16</sup> *Ibid.*, pp. 139-141.

<sup>17</sup> *La Foire de Beaucaire, nouvelle historique et galante*, Amsterdam, chez Paul Marret, 1708, in-12 (BnF, 8-BL-18704 ; Oxford Taylor Institution, VET.FR.II.A.585, reproduit sur Google Books). C'est l'édition que nous citons, pp. 9-10.

<sup>18</sup> *La Foire de Beaucaire, nouvelle historique et galante*, Amsterdam, Isaac Savouret, 1709, in-12 (BM Angers 2585 Belles lettres 1).

Aucun de ces textes, Pierre Léon non plus d'ailleurs, n'évoque la vente de livres lors de la foire de Beaucaire. Cette marchandise était sans doute bien marginale comparée aux denrées et objets multiples proposés au chaland. Pourtant, Beaucaire disposait, tout spécialement au XVIII<sup>e</sup> siècle, de par sa situation géographique, d'un double atout qui en faisait une place intéressante pour certains libraires. D'une part, sa proximité des religionnaires du Midi qui avaient des difficultés à se procurer des ouvrages propres à leur culte. D'autre part, grâce au fleuve, Beaucaire constituait une porte de sortie pour la production imprimée d'Avignon. Véritable « verrue » au cœur du royaume, la cité pontificale s'était alors fait une spécialité de la « contrefaçon » des éditions publiées sous privilège du roi. Elle réussissait à voir se liguer contre elles imprimeurs-libraires parisiens et lyonnais, pourtant souvent opposés entre eux, mais qui tous pâtissaient de son arrogante concurrence. . . laquelle agaçait également le pouvoir !

#### BEUCAIRE CENTRE DE DIFFUSION DU LIVRE RÉFORMÉ

De par sa situation géographique, la foire de Beaucaire constituait une excellente opportunité d'approvisionner discrètement les religionnaires du midi en ouvrages protestants. Parmi plusieurs affaires qui n'ont laissé que des bribes inexploitablement dans les archives, le cas d'André Degoin, que nous avons évoqué lors de la journée d'étude « Protestants, protestantisme et pensée clandestine » de l'université de Créteil en juin 2004, est emblématique d'une réalité oubliée<sup>19</sup>.

Le libraire lyonnais André Degoin était, semble-t-il, un habitué des foires de Beaucaire. Il s'y fit remarquer une première fois le 26 juillet 1727, lorsqu'on découvrit parmi les livres qu'il avait apportés cent cinquante-quatre exemplaires de *Consolation de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort*, et quarante *Sonnets chrétiens* de Charles Drelincourt, qu'on lui interdit de vendre et qu'on lui enjoignit de remporter à Lyon, ce à quoi il s'engagea par écrit dès le lendemain<sup>20</sup>. L'affaire n'eut, semble-t-il, pas d'autre suite fâcheuse, du moins dans l'immédiat. La simultanéité des saisies opérées sur lui, tant en Languedoc qu'à Lyon, en 1734 suggère cependant qu'il était sous surveillance. Le 3 juillet 1734, on saisit au port de Beaucaire sur une barquette en provenance d'Avignon, quatre caisses de livres dont nombre de titres étaient prohibés. Le premier ouvrage sur lequel on tomba lors de l'ouverture était « le Nouveau Testament de Jésus-Christ, édition nouvelle approuvée par les professeurs et pasteurs de l'Église et

<sup>19</sup> Dominique Varry, « André Degoin, imprimeur-libraire lyonnais condamné pour production d'ouvrages protestants (vers 1735) », dans *La Lettre clandestine*, n° 13, 2004, pp. 71-84.

<sup>20</sup> Arch. dép. Hérault, C 2811.

Académie de Genève... » Un courrier du 7 juillet 1734 à l'intendant rendait compte de cette saisie, tout en signalant que les livres venaient de Lyon, étaient munis d'une lettre de voiture signée Duclos, et que les étiquettes des paquets portaient : œuvres de Molière, *Télémaque*, *Don Quichotte*... Le rédacteur du rapport ajoutait :

Ce sont tous livres à l'usage de la RPR tels que les sermons de Saurin œuvres de Drelincourt, prières pour la cène et autres de memes especes imprimés à Genève...

Le 9 juillet 1734, à Villeneuve-les-Avignon, les employés des fermes se transportaient dans l'île de la Barthelasse pour faire la visite d'un coche arrivé la veille de Lyon. Ils y saisissaient trois caisses de livres à l'usage de la religion prétendue réformée, munies elles aussi d'une lettre de voiture signée Duclos. Nous n'en connaissons pas le contenu. Dans un procès-verbal du 13 juillet 1734, le subdélégué de Beaucaire indiquait qu'il avait appris que les quatre caisses de livres saisies au bureau des fermes du roi à Beaucaire étaient « de l'envoy d'André Degoin », ainsi que les trois autres caisses saisies à Avignon et portées au bureau de Villeneuve. Il ajoutait que Degoin « ayant ordinairement magasin en cette ville pendant la tenue des foires », il pourrait y avoir laissé des caisses contenant des livres du même genre. Le même jour, il perquisitionna plusieurs particuliers connus pour avoir loué des locaux à Degoin. Chez l'un d'eux, on découvrit douze autres caisses de livres. Le 16 juillet, l'intendant du Languedoc rendait compte à Paris de ces prises, dont six cents volumes à l'usage des protestants. Un état ultérieur des saisies faites en Languedoc à la suite de celles de Lyon, non daté, adressé au garde des sceaux distingue sept

espèces de livres saisis chez Degoin : *Nouveau Testament revu et approuvé par les pasteurs et professeurs de l'Église et Académie de Genève*, à l'adresse de Genève, chez Fabry et Barillot, 1734 ; *Les Âmes de Sion*, aussy à l'usage de Genève ; *La More des Justes* [sic ...] aussy de Genève ; *La Chaîne d'or*, aussy de Genève ; *Psaumes de David* traduit en françois avec des notes, aussy à Genève ; *Catéchisme ou Instruction familière sur les principaux points de la religion*, aussy à Genève ; Prières et cantiques a l'usage des protestants.

Dans le même temps, des perquisitions étaient opérées à Lyon, ville de résidence et d'exercice de Degoin. Le 9 juillet 1734, on saisit cinq cents exemplaires de livres reliés et encore en feuilles chez deux de ses relieurs. Une visite du domicile du libraire, où on ne trouva que sa femme, se révéla vaine. Le lendemain, on découvrit de nombreux exemplaires en feuilles dans un entrepôt secret de Degoin, situé dans une maison proche des Célestins. On décida donc d'apposer les scellés sur l'atelier et le domicile de l'imprimeur, et de faire garder les lieux par des sentinelles. Degoin fut alors décrété de prise de corps... lorsqu'on apprit qu'il s'était réfugié à Genève, abandonnant à Lyon femme et enfants. Le dernier entrepôt secret de Degoin fut découvert le 14 août.

Les diverses perquisitions lyonnaises aboutirent à la saisie de 8 634 ouvrages illicites dans les magasins avoués et secrets (chez un satinaire, chez un architecte) de Degoin, et dans les ouvroirs de ses deux relieurs. Il s'agissait d'impressions genevoises mais aussi d'impressions sorties de ses presses, ce qu'attestèrent les experts qui comparèrent les feuilles imprimées et le matériel typographique de Degoin. Après une querelle procédurale entre les intendants du Languedoc et de Lyon, l'enquête fut menée depuis la capitale des Gaules, et les procès-verbaux d'inventaire des ouvrages confisqués à Beaucaire et Villeneuve-lès-Avignon y furent envoyés entre octobre 1734 et le début de l'année 1735. Les ouvrages saisis à Beaucaire y furent brûlés le 3 mai 1735. Il fallut douze soldats pour escorter les douze caisses, vingt-six quintaux de livres furent livrés aux flammes et « ont été très difficiles à brûler à cause des grosses couvertures... »

Quant à André Degoin, en fuite, il fut, par jugement en dernier ressort rendu par l'intendant de Lyon le 23 mai 1735, condamné par contumace à faire amende honorable « nud en chemise, la corde au col », et aux galères à perpétuité. Tous ses biens furent confisqués et vendus, les livres saisis brûlés. C'est là la plus forte condamnation prononcée à Lyon pour tout le XVIII<sup>e</sup> siècle en matière de librairie. Sa femme fut mise hors de cause. Elle s'était séparée de lui le 7 septembre 1734. Un des relieurs mourut avant la fin de la procédure. Le second fut admonesté et condamné à « aumôner trois livres de pain aux prisonniers ».

L'affaire Degoin, malgré une documentation dispersée entre plusieurs dépôts parisiens et provinciaux<sup>21</sup>, est la seule que nous ayons pu suivre jusqu'au bout. Elle témoigne donc pour toutes celles dont nous ne connaissons que des bribes. Au-delà de son caractère exceptionnel, elle révèle combien la foire de Beaucaire a pu, à un moment donné, constituer une plaque tournante de la diffusion du livre protestant.

## BEUCAIRE DÉBOUCHÉ DE L'IMPRIMERIE D'AVIGNON

Sa proximité avec la cité pontificale, située à une vingtaine de kilomètres au nord de Beaucaire, et la présence du Rhône firent très vite de la petite cité une porte de sortie commode pour la production imprimée avignonnaise, phénomène dont les imprimeurs-libraires français, à commencer par les parisiens et

---

<sup>21</sup> Arch. dép. Rhône, C 253 ; Arch. dép. Hérault, C 2811 ; BnF, mss ffr. 22091. Depuis la publication de mon article cité n. 20, l'enquête a été poursuivie sous ma direction par Cécile Benoist, *André Degoin et le livre protestant : production et diffusion d'ouvrages clandestins depuis Lyon au début du XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de master 2 « cultures de l'écrit et de l'image », Villeurbanne, ensib 2009. Consultable en ligne : <http://www.ensib.fr/bibliotheque-numerique/document-48345> (consulté le 3 janvier 2011).

les lyonnais, et les autorités politiques mesurèrent bientôt le danger. En 1754, une descente avait été effectuée par David, député des libraires de Paris<sup>22</sup>. Elle avait abouti, le 22 juillet, à la saisie de quatre cents ouvrages contrefaits dans les magasins loués par les avignonnais Chabrier, Moureau, Tournel, Delaire, et la veuve Girard. Un état partiel de la saisie liste 69 titres en 820 volumes, se répartissant de la manière suivante<sup>23</sup> :

Théologie : 17 titres en 141 volumes,  
Droit et jurisprudence : 4 titres en 10 volumes,  
Sciences et arts : 20 titres en 257 volumes,  
Belles lettres : 22 titres en 252 volumes,  
Histoire : 6 titres en 160 volumes.

La descente la plus importante, celle de 1766, se fit cette fois sur un ordre du roi du 19 juin<sup>24</sup> :

De par le Roi,  
Sa Majesté étant informée qu'il se fait habituellement dans toutes les provinces du Royaume un commerce considérable de livres également contraires à la religion, aux biens de l'état et aux bonnes mœurs ; que ces livres imprimés chez l'étranger sont introduits dans le Royaume par routes détournées ; que des libraires de France ont des correspondants avec des imprimeurs étrangers non seulement pour ces livres pernicious, mais même pour contrefaire des livres imprimés en France avec privilège de Sa Majesté, et les y introduire nonobstant les défenses insérées dans lesdits privilèges ; que c'est principalement à Avignon qu'on imprime les livres les plus dangereux à tous égards et qu'on profite des circonstances de la foire de Beaucaire pour les faire entrer par la province de Languedoc, et les faire passer dans les autres provinces du Royaume par des colporteurs et gens sans qualité, et attendu la nécessité de réprimer ce genre de commerce et de punir les coupables, Sa Majesté a ordonné au Sr Mutel, commissaire au Châtelet de Paris de se transporter accompagné du Sr d'Hémery, inspecteur de la Librairie, à Beaucaire lors de la foire. . .

Les deux missionnaires royaux furent donc Hubert Mutel<sup>25</sup>, avocat en parlement, conseiller du roi et commissaire au Châtelet, et Joseph d'Hémery (1722-1806), ancien militaire, exempt de robe courte devenu un spécialiste de la police du livre et auquel étaient confiées les affaires délicates. La mission des deux

<sup>22</sup> René Moulinas, *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1974, pp. 116-117.

<sup>23</sup> BnF, mss ffr. 22075, f<sup>o</sup> 122, pièce 84.

<sup>24</sup> BnF, mss ffr. 22098, pièce n<sup>o</sup> 27.

<sup>25</sup> Justine Berlière, *Les Commissaires du quartier du Louvre (1751-1791). Contribution à une histoire de la praxis policière dans le Paris du second XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, thèse de l'École nationale des chartes, 2008.



hommes dura du 2 au 31 juillet 1766. Elle a été récemment évoquée par le regretté Robert Dawson<sup>26</sup>. Partis de Paris en voiture, ils arrivèrent à Beaucaire le 10 juillet à 5 heures du matin. Toutes les marchandises destinées à la foire n'étaient point encore arrivées dans la ville. Les livres, qui voyageaient par le Rhône, étaient attendus une huitaine de jours plus tard. Mutel et d'Hémery rencontrèrent, dès leur arrivée, les mandataires des libraires d'Avignon : Reboul et Mesplet, un personnage important dont nous reparlerons. Ceux-ci les informèrent que les libraires de la cité pontificale avaient loué huit ou neuf boutiques. Ils rencontrèrent aussi le fermier général « de tournée » Gaulard, arrivé la veille, qui avait fait apprêter dans le bureau des fermes un « dépôt » où tous les livres en provenance d'Avignon pourraient transiter pour y être inspectés. Ces arrangements pris, les deux missionnaires partirent effectuer des inspections à Marseille, Toulon et Aix, avant de revenir à Beaucaire le 16 juillet. Ils commencèrent à examiner les ballots de livres de 18, dès 6 heures du matin, et leur inspection se poursuivit sur trois journées. Leur état de frais mentionne par ailleurs une somme de 696 livres 10 sols utilisée à rémunérer des espions !

Dans son rapport au lieutenant-général de police, d'Hémery assure avoir examiné cent trente quatre balles de livres appartenant à cinq libraires d'Avignon et à deux de Nîmes. Il ajoute n'en avoir retenu que quarante-huit, soit le tiers, et saisi quatre cents exemplaires d'ouvrages prohibés, ainsi que des contrefaçons. Il ajoute, sans en donner le détail, que le reste des balles était composé d'ouvrages non protégés par un privilège du roi.

De fait, on saisit deux balles sur Pierre Aubert colporteur de Sète, cinq balles sur Dominique Gaspard Quesnin imprimeur-libraire de Carpentras, une balle sur Suzanne Boissac épouse de l'imprimeur nîmois Alexandre Duyrat, et une balle sur Jacques Gaude fils du libraire Michel Gaude de la même ville. Les autres confiscations portèrent sur deux libraires et quatre imprimeurs-libraires d'Avignon : treize balles sur Joseph-Simon Tournel, six balles sur Pierre Delaire, deux sur Ignace Moreau, dix sur Joseph Niel, six sur Marguerite Capeau veuve de François Girard, plus une septième déclarée propriété d'Aubert. Le détail des ouvrages saisis a été publié sous forme électronique<sup>27</sup> par Robert Dawson, en supplément à son ouvrage déjà cité. On y trouve de nombreuses contrefaçons, et des livres pieux imprimés à Avignon, dont certains pouvaient contrevenir aux libertés de l'Église gallicane. Citons sans vouloir être exhaustif : les *Œuvres* de Grécourt saisis sur Marguerite Capeau, 20 « grosses » d'*Étrennes mignonnes*, 131 volumes in-12 reliés en basane de *Sermons* de Torné, *Sermons* de Pacault, *La Religion* de Racine et du *Petit paroissien* ; 56 volumes in-12 d'*Ordonnances des*

<sup>26</sup> Robert L. Dawson, *Confiscations at customs : banned books and the French booktrade during the last years of the Ancien Régime*, Oxford, Voltaire Foundation, 2006. Voir en particulier : « Appendix E : livres saisis à Beaucaire en 1766 », pp. 168-169.

<sup>27</sup> [www.utexas.edu/people/dawson/Confs\\_appendixes.doc](http://www.utexas.edu/people/dawson/Confs_appendixes.doc) (consulté le 3 janvier 2011).

*Eaux et forêts*, 73 brochures, dont *Cleveland* de Prévost ; 317 volumes in-12 en basane de *Semaines saintes*, *Imitations de Jésus-Christ* et autres ouvrages pieux ; 236 volumes in-12 et in-8° eux aussi en basane de *Dictionnaires* des conciles, de santé, de géographie, des beaux arts. . . 223 volumes in-12 en basane dont les *Comptes-faits* de Barrême, les *Principes de chirurgie* de La Faye, *La Chirurgie des pauvres*. . . 48 volumes in-4° toujours en basane du *Dictionnaire* de Lémery, de la *Chimie* du même, du *Dictionnaire de Ferrare*, de la *Bibliothèque des négociants*. . . 76 douzaines d'*Office de la sainte Vierge* en parchemin, 232 volumes in-12 reliés en basane d'*Aventures de Télémaque*, de *Fables* de La Fontaine et de l'*Histoire de France* de Le Ragois ; 305 volumes de même d'*Œuvres* de Molière, de Voltaire et de l'*Histoire des chevaliers de Malte* de l'abbé de Vertot ; 263 volumes de basane de la *Manière d'enseigner* (. . .) *les belles-lettres* et du *Traité des études* de Rollin, de la *Grammaire* de Restaut, des *Confessions* de saint Augustin, et des *Caractères* de La Bruyère. . .

À ce premier ensemble constitué pour l'essentiel de contrefaçons s'ajoute un second, celui des ouvrages prohibés. On prit sur Suzanne Boisset, femme du libraire Duyrat de Nîmes, 130 volumes de basane à l'usage des protestants (catéchismes, psaumes, bibles. . .). Pierre Delaire, d'Avignon, fut trouvé en possession d'environ 70 exemplaires des *Matinées du roi de Prusse*, de 31 exemplaires de l'*Émile*, de 10 exemplaires des *Mœurs de Toussaint*, de 4 exemplaires du *Contrat social*, de 11 exemplaires de *La Pucelle* de Voltaire, et d'un *Dictionnaire philosophique*. . . Joseph Niel d'Avignon se vit confisquer les *Lettres juives* du marquis d'Argens et les *Lettres écrites de la montagne* de Rousseau. On trouva encore l'*Émile* dans les balles du colporteur sétois Aubert et de l'avignonnais Tournel, où il voisinait avec *La Chandelle d'Arras*. Enfin, on trouva de la pornographie principalement dans la marchandise du jeune Jacques Gaude, âgé de 21 ans et fils aîné du libraire nîmois Michel Gaude : *La Chandelle d'Arras* déjà citée, 10 exemplaires de *Marie la ravaudeuse* [*sic*!], vraisemblablement *Margot la ravaudeuse* de Fougeret de Monbron, et 20 exemplaires du *Cosmopolite* du même auteur, six *Délices du cloître ou la Religieuse en chemise*.

Après le grand coup frappé lors de cette descente, la vigilance des autorités royales ne se relâcha pas. Dès leur retour à Paris, les deux policiers remirent un « Mémoire sur la saisie faite à la foire de Beaucaire au mois de juillet 1766 et sur les moyens d'anéantir à jamais le commerce irrégulier de la librairie d'Avignon ». Il est probable qu'il joua un rôle dans la décision royale d'occuper Avignon, ce qui fut le cas entre 1768 et 1774 et eut, comme nous le verrons, des conséquences importantes pour la librairie de la cité. En 1768 également furent créés des postes d'inspecteurs de la librairie en Languedoc, ce qui rendit l'envoi

d'enquêteurs parisiens désormais inutile<sup>28</sup>. Le 1<sup>er</sup> juillet 1771, Sartine écrivait à l'intendant du Languedoc, Saint-Priest<sup>29</sup> :

Vous savez que la foire de Beaucaire qui ouvre le 22 de ce mois est une occasion dont les libraires d'Avignon et de quelques autres villes profitent pour introduire les plus mauvais livres (...). Il est nécessaire de prendre des précautions cette année. J'ai reçu depuis peu un avis contre plusieurs libraires et imprimeurs de Toulouse...

Ce à quoi l'intendant répondait le 8 juillet :

Il est très important en effet de surveiller les libraires qui se rendent à la foire de Beaucaire...

Deux ans plus tard, le 21 juillet 1773, le subdélégué de Nîmes et inspecteur de la librairie Tempié, envoyait son rapport à l'intendant. Il séjournait à Beaucaire, pour la foire « comme d'usage »<sup>30</sup>.

## UNE RENCONTRE INATTENDUE

La descente de 1766 évoquée précédemment est aussi l'occasion pour l'historien de croiser un personnage inattendu, et de lever un coin du voile recouvrant encore ses années de jeunesse, avant son départ pour le Nouveau Monde<sup>31</sup>. Le personnage en question est Fleury Mesplet, que Mutel et d'Hémery rencontrèrent dès leur arrivée à Beaucaire, le 10 juillet 1766, en sa qualité de mandataire des libraires d'Avignon.

Né à Marseille, paroisse des Accoules, le 10 janvier 1734, Fleury Mesplet fut le premier imprimeur de langue française à Montréal, où il mourut le 24 janvier 1794. Il était le fils de Jean-Baptiste Mesplet, né à Agen vers 1705, mort en 1760 à Lyon où il s'installa vers 1737-1738, et qui ne fut jamais que compagnon-imprimeur et non maître-imprimeur comme le prétend à tort le biographe officiel canadien<sup>32</sup> de Fleury Mesplet. Jean-Baptiste avait épousé Florence Capeau, née à Avignon vers 1702 et qui fut arrêtée en août 1747, sur le pont de la Guillotière, en flagrant délit de tentative d'entrée à Lyon

<sup>28</sup> Madeleine Ventre, *L'Imprimerie et la librairie en Languedoc au dernier siècle de l'Ancien Régime 1700-1789*, Paris, La Haye, Mouton, 1958, pp. 172-173.

<sup>29</sup> Arch. dép. Hérault, C 2815.

<sup>30</sup> Arch. dép. Hérault, C 2814.

<sup>31</sup> Dominique Varry, « Démystifier Fleury Mesplet : les années qui précèdent son départ vers le Nouveau Monde », dans Marie-Pier Luneau, Jean-Dominique Mellot, Josée Vincent (dir.), *Passeurs d'histoire(s). Figures des relations France-Québec en histoire du livre*, Montréal, Pr. de l'université Laval, 2010, pp. 79-94.

<sup>32</sup> Jean-Paul de Lagrave, *Fleury Mesplet, 1734-1794 : diffuseur des Lumières au Québec*, Montréal, Patenaude, 1985.

d'impressions avignonnaises prohibées<sup>33</sup>. Le couple eut trois enfants : Fleury, Charlotte-Marie-Thérèse (1726-1802) qui épousa le libraire lyonnais d'origine anversoise Jean-François de Los Rios<sup>34</sup>, et Marguerite (née en 1738).

C'est Marguerite Capeau, sa tante maternelle, qui dota Charlotte-Marie-Thérèse. Marguerite Capeau avait épousé François Prothade Girard (Besançon, 1688 – Avignon, 1753) devenu vers 1717 imprimeur-libraire à Avignon, et qui travailla souvent en association avec son neveu par alliance Dominique Seguin. Devenue veuve, elle continua l'affaire en ayant plusieurs associés successifs : en 1754 Alexandre Couard, en 1758 François Barthélemy Mérande (actif 1738-1796), en 1766 Jean Aubert (1766-1793?), en 1768, et jusqu'à la fin sans doute, François Seguin. Elle mourut, sans enfant, le 12 juillet 1772 en léguant tous ses biens à son petit-neveu et associé François Seguin (1739-1796), fils de Dominique, et reçu dans le corps des imprimeurs avignonnais en 1739. François Girard et sa veuve furent pris à plusieurs reprises en contrevention avec les règlements de leur profession. Le 9 mai 1731, Girard avait été condamné avec d'autres confrères à une amende pour impression d'un ouvrage sans licence du Saint-Office. En 1754, puis en 1766, sa veuve fit, avec d'autres collègues d'Avignon, l'objet de saisies à la foire de Beaucaire. En 1771, elle et son associé Seguin furent pris à imprimer la traduction d'Homère par Dacier. On renvoya 540 feuilles imprimées dans son atelier à Paris à la veuve Desaint, détentrice du privilège.

La carrière de Fleury Mesplet fut vraisemblablement, et quoi qu'en pense Jean-Paul de Lagrave<sup>35</sup>, très tributaire de l'histoire de l'atelier Girard-Capeau. Nous n'avons aucune trace de son apprentissage ni de sa présence dans les ateliers lyonnais. Il est plausible, mais c'est à vérifier<sup>36</sup>, qu'il ait fait son apprentissage chez son oncle, à Avignon. Dès 1754, il travaillait dans l'atelier de sa tante. Il se maria une première fois à Avignon le 17 août 1756, une seconde fois à Lyon en 1765. Il est possible qu'il ait alors été le prote de l'atelier de sa tante. Un règlement avignonnais de 1755, prévoyant qu'un maître ne pouvait céder son atelier qu'à un fils ou un gendre, lui ferma toute espérance de succession. Mais cette mesure fut rapportée en 1766, année où nous rencontrons

<sup>33</sup> Dominique Varry, « Women in the eighteenth Century Lyons Book Trade », communication au congrès SHARP de Vancouver en juillet 1998, consultable sur <http://dominique-varry.enssib.fr/Women>. Arch. dép. Rhône, 1 C 251.

<sup>34</sup> Dominique Bougé-Grandon, « La carrière d'un libraire étranger à Lyon : François de Los-Rios (1727-1820) », dans *Bulletin du bibliophile*, 2001, n° 1, pp. 86-128. *Id.*, « Enseigner les livres : le témoignage de François de Los-Rios », dans *Revue française d'histoire du livre*, 2000, n° 106-109, pp. 119-132. *Id.*, « From Antwerp to Lyons : the making of a bookseller's vocation (1727-1820) », dans *De Gulden Passer*, 2002, pp. 183-199.

<sup>35</sup> Voir *supra* n. 34, et surtout notre contribution citée n. 33.

<sup>36</sup> Curieusement, Fleury Mesplet est totalement inconnu à la thèse de René Moulinas.

Mesplet, mandaté par les avignonnais, à Beaucaire. Comme cela a déjà été indiqué, Avignon fut annexée par la France entre 1768 et 1774. Par décision du roi en date du 10 août 1769, les règlements français relatifs à l'imprimerie et à la librairie s'appliquèrent à la ville et au Comtat. Le nombre d'imprimeurs autorisés de la cité pontificale fut ramené à six. Quatorze autres durent cesser immédiatement leur activité. Par faveur spéciale, deux maisons furent autorisées à subsister jusqu'à la démission ou le décès de leur titulaire : Jacques Garrigan... et la veuve Girard.

Cette dernière mourut à l'âge de 80 ans le 12 juillet 1772. La législation française s'appliquait donc, et son atelier cessait d'exister. François Seguin était l'héritier désigné. Fleury Mesplet savait qu'il ne pouvait plus rien espérer d'Avignon. Il savait aussi qu'il n'avait rien à attendre ni du pouvoir royal ni de Lyon, compte tenu de ses origines, de son absence d'appuis locaux et de son passé avignonnais. Il devait trouver une solution. Pourquoi partit-il en 1773 pour Londres plutôt qu'ailleurs? Nous ne le savons pas. Après y avoir tenu durant quelques mois une boutique à Covent Garden, il devait gagner les colonies insurgées d'Amérique à l'appel de Benjamin Franklin, s'installer un temps à Philadelphie, puis partir en 1776 à Montréal où il créa deux ans plus tard le premier périodique de langue française, la *Gazette littéraire de Montréal*. Le hasard d'un document nous incite donc à réviser la vulgate de son panégyriste canadien, et à suggérer de le rechercher, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, dans les archives avignonnaises plutôt que lyonnaises.

Certes les livres, même contrefaits ou prohibés, n'ont représenté qu'une part infime des marchandises vendues aux foires de Beaucaire. Ils n'en ont pas moins contribué, d'une certaine manière, à leur renommée, et à en perpétuer le souvenir. Les bouleversements entraînés par la Révolution : reconnaissance des protestants, disparition de la législation d'Ancien Régime sur la librairie, annexion d'Avignon, y rendirent la vente de livres moins « sensible » au XIX<sup>e</sup> siècle. Comment ne pas conclure ce propos en citant le témoignage, daté de 1793, d'un obscur officier, et apprenti écrivain, à l'avenir encore incertain<sup>37</sup> :

Je me trouvais à Beaucaire le dernier jour de la foire ; le hasard me fit avoir pour convives à souper, deux négocians marseillais, un Nîmois, et un fabricant de Montpellier. Après plusieurs moments employés à nous reconnaître, l'on sut que je venais d'Avignon et que j'étais militaire. Les esprits de mes convives, qui avaient été toute la semaine fixés sur le cours du négoce qui accroît les fortunes ; l'étaient dans ce moment sur l'issue des événements présents, d'où en dépend la conversation ; ils cherchaient à connaître mon opinion, pour, en la comparant à la leur, pouvoir se rectifier et acquérir des probabilités sur l'avenir, qui nous affectait différemment...

<sup>37</sup> Napoléon Bonaparte, *Le Souper de Beaucaire*, [s. l., s. n.], 1793, in-12, 16 p., p. 1.

La scène a été immortalisée, en 1869, par le peintre Lecomte Du Nouy<sup>38</sup> : dans le clair-obscur d'un feu de cheminée, l'hôtesse se tient en retrait, à ses pieds un chat contemple l'âtre, et une tablée de quatre convives écoute attentivement un militaire debout, coiffé d'un bicorne caractéristique... mais ceci est une autre histoire.

---

<sup>38</sup> Jean Jules Antoine Lecomte Du Nouy, « Le souper de Beaucaire (29 juillet 1793) », huile sur toile 76 × 110 cm peinte en 1869 et présentée au salon de 1894, aujourd'hui au musée du château de Bois-Préau.